

Mon temps est limité; je me bornerai à appeler l'attention du ministre sur les observations formulées dans le rapport de 1957 du comité de la marine et des pêcheries, à la page 33. Après bien des questions échangées entre l'honorable député de Fraser-Valley et M. Pritchard sur ce sujet, on a relevé que le saumon pris dans le Fraser était bon et que ces dernières années, il avait été classé dans la catégorie A régulière. Il a été accepté en tant que tel par les laboratoires et classé de cette façon par les dirigeants des industries alimentaires. Nous ne voyons donc aucune raison d'empêcher les pêcheurs de cette région de continuer cette activité qui leur est naturelle, soit la pêche dans le Fraser au moyen de filets à mailler.

Le poisson ne se détériore pas comme on pourrait s'y attendre normalement car, pour une part, les fabriques de conserve sont situées tout près des pêcheurs, et dès que le poisson est retiré des filets à mailler il est livré à la conserverie; tout s'écoule beaucoup plus rapidement que ce ne serait le cas autrement. Les pêcheurs du Fraser estiment donc qu'on les prive du moyen de gagner leur vie sans raison valable.

On a aussi mentionné que la façon la plus simple et la meilleure de conserver le saumon, c'est la clôture des saisons. J'ai constaté que la Commission internationale du saumon sockeye a réussi à accroître nos montaisons de ce saumon bien simplement au moyen de la conservation et en interdisant de temps à autre la pêche sur le Fraser. Depuis qu'elle en est chargée, elle a réussi à faire de notre industrie du saumon sockeye la grande industrie qu'elle est aujourd'hui. Rappelons-nous aussi que l'industrie était tombée dans un bien piètre état, au point où à un moment donné on a craint de la voir disparaître complètement, mais, grâce surtout à l'efficacité des règlements appliqués par la Commission dans cette région, on a réussi à relever l'industrie canadienne du saumon sockeye. La Commission y a réussi en permettant, non pas en interdisant, la pêche au filet maillant sur le Fraser.

Comme les honorables députés de Fraser-Valley et de Burnaby-Richmond,—je suis sûr que l'honorable député de Vancouver-Sud est aussi du même avis parce qu'il compte certains de ces pêcheurs dans sa région,—je suis d'avis que l'interdiction de la pêche dans la région comprise entre le pont Pattullo et le pont Mission à certaines époques oblige les pêcheurs à aller pêcher en aval. Bien entendu, il y a alors deux fois plus de pêcheurs que d'habitude en aval, ce qui veut dire que le poisson dans cette partie du cours d'eau a bien moins de chance de s'échapper.

Je remercie le comité de l'attention qu'il m'a accordée.

L'hon. M. MacLean: A mesure que, l'un après l'autre, les honorables députés formulaient leurs remarques au comité, me revenait en mémoire la coutume qui, je crois, a été attribuée à Genghis Khan. Si je me souviens bien, il avait l'habitude d'offrir à ses victimes un banquet royal avant de les envoyer à l'échafaud pour y être décapitées. Toutefois, à mesure que le débat avançait, je me suis rendu compte que cette analogie ne s'appliquait pas à ce que disaient les honorables députés, car de toute évidence, ils ne me voulaient que du bien, leurs félicitations étaient sincères et ils abordaient ces problèmes en tenant avant tout compte de l'intérêt de l'industrie de la pêche.

Les membres du comité ont évoqué certaines questions qu'on me permettra de traiter brièvement ici. Plus tard d'autres réponses pourront être données en ce qui concerne les divers postes de mes crédits, s'il y a lieu. L'honorable député a évoqué la question de la conservation du saumon, en vue de la pêche sportive dans sa circonscription. L'honorable député n'ignore pas, j'en suis persuadé, que la pêche sportive dans les eaux intérieures relève des gouvernements provinciaux, qui s'occupent notamment de la location à bail des cours d'eau, etc. Ajoutons que la propagande touristique à cet égard relève en premier lieu de la province. N'empêche que le ministère possède un conseil consultatif, dénommé "Conseil de coordination pour le saumon de l'Atlantique", qui groupe les représentants des cinq provinces les plus à l'est, auxquelles se joignent des conseillers, représentant des associations qui s'intéressent à la pêche sportive.

L'honorable député de Charlotte, l'ancien ministre, député de Coast-Capilano, de même que le représentant de Bonavista-Twillingate ont tous parlé de l'importance de nos marchés du poisson aux États-Unis. Ce n'est pas une question qui relève strictement du ministère; elle se rattache de plus près aux crédits du ministère du Commerce. Je conçois, évidemment, l'intérêt qu'on porte aux pêcheries à cet égard et je reconnais parfaitement l'importance du marché américain. Je puis donner l'assurance aux honorables députés que je prendrai toutes les mesures possibles pour empêcher qu'on nuise à ces marchés. Le ministère, de concert avec le ministère du Commerce, cherche par tous les moyens à accroître nos ventes de poisson aux États-Unis.

Il ne faut pas oublier que la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis penche en faveur des États-Unis; les efforts que nous déployons pour amoindrir cet écart